



Le Ministre d'Etat, Ministre de
l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de
la Mer, chargé des
Technologies Vertes et des
Négociations sur le Climat

Le Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Le Ministre de
l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche

Paris, le 27 AOU 2010

Monsieur le Commissaire, *Cher Michel*

La France est très attachée à la mise en place d'un cadre de régulation efficace de l'ensemble des marchés financiers. Elle en fera une priorité de sa présidence du G 20 à partir de novembre prochain.

A la suite des rapports de M. CHEVALIER sur la volatilité des prix du pétrole, de M. PRADA sur la régulation des marchés du CO₂ et de M. PERRIN sur la gestion des aléas en agriculture, la France a récemment souligné la nécessité d'améliorer la régulation européenne des marchés d'instruments financiers dérivés de matières premières et assimilés (pétrole, gaz, métaux, produits agricoles, quotas de CO₂) au niveau européen.

Alors que les marchés de matières premières sont de plus en plus financiarisés (par exemple, les volumes échangés sur les marchés financiers du pétrole sont trente-cinq fois supérieurs à ceux échangés sur les marchés physiques), la régulation européenne des marchés dérivés de matières premières nous semble insuffisante. En effet, une partie des dérivés de matières premières (contrats commerciaux à terme), d'une part, et des intervenants importants sur ces marchés (notamment les *traders* en commodités), d'autre part, échappent à la régulation financière européenne.

En outre, une simple application de la régulation des marchés d'instruments financiers serait inadaptée aux spécificités des marchés dérivés. Par exemple, les dispositions relatives aux abus de marché ne permettraient pas de sanctionner les manipulations croisées entre marchés physiques et marchés dérivés. Des mesures spécifiques, comme les limites de positions, apparaissent également indispensables.

Enfin, une meilleure coopération entre les régulateurs sectoriels, seuls à connaître les fondamentaux des marchés physiques, et les régulateurs financiers, permettrait à ces derniers d'assurer plus efficacement la supervision des marchés dérivés. Des mesures de transparence sur les marchés physiques, permettant d'améliorer les mécanismes de formation des prix et d'assurer la capacité des régulateurs à surveiller le fonctionnement global de ces marchés. Une meilleure connaissance des interactions entre les marchés agricoles et leurs dérivés devrait également être recherchée, en tenant compte des outils existants de la politique agricole commune.

M. Michel Barnier
Commissaire européen pour le marché intérieur et les services
Commission européenne

Si une déclinaison sectorielle, marché par marché, est sans doute nécessaire, il nous semblerait souhaitable, au préalable, qu'une initiative européenne pose les principes communs de la régulation des dérivés de l'ensemble des matières premières et assimilés.

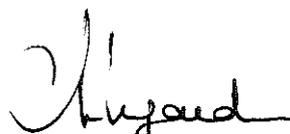
Cette initiative pourrait prendre la forme d'un texte législatif spécifique sur la régulation des marchés dérivés de matières premières et assimilés.

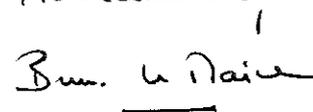
A défaut, une communication de la Commission européenne pourrait poser les principes qui devront guider la régulation des marchés dérivés de matières premières au niveau européen. Ces principes pourraient ensuite être déclinés dans le cadre de la révision des directives financières, en particulier la directive sur les abus de marché et la directive sur les marchés d'instruments financiers.

Vous trouverez ci-joint les éléments de diagnostic et les principes d'action qui pourraient être repris dans le cadre d'une telle initiative.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire européen, l'expression de notre respectueuse considération.


Jean-Louis Borloo

Amities

Christine Lagarde

Amicalement

Bruno Le Maire

CC Dacian Cioloş, Commissaire européen pour l'agriculture et le développement rural

CC Günther Oettinger, Commissaire européen pour l'énergie